



Déclaration Préliminaire

CSA du 25 septembre 2025

Monsieur le Président,

➤ **FO Justice PJJ** vous souhaite la bienvenue et vous invite dans le cadre de votre prise de fonction à vous engager dans la voie d'un renouveau du dialogue social. **FO Justice PJJ** a toujours réclamé un dialogue social constructif fondé sur le principe de négociation et sur ce point, nous serons intransigeants.

Pour rappel, notre **Organisation Syndicale est mandatée pour défendre les revendications salariales et les conditions de travail des agents**. Parmi les mesures prioritaires, le recrutement massif et pérenne d'éducateurs, la revalorisation indiciaires de l'ensemble des corps de la PJJ, la baisse des mesures en milieu ouvert, la refonte du dispositif placement, le changement de groupe IFSE pour les Personnels en UEAT et au SEAT, la fin du profilage, la NBI pour tous et la liste n'est évidemment pas exhaustive.

Monsieur le Président,

➤ A l'ordre du jour de ce CSA doit être débattu un point relatif à votre feuille de route. En l'espèce, il s'agit du courrier du Garde des sceaux adressé à l'ensemble des agents de la PJJ.

Cet écrit qui s'apparente à un manifeste et à un engagement de la chancellerie semble laisser entendre une volonté forte de rénover les modalités de prise en charge des mineurs délinquants tout en portant un regard attentif sur la dimension protectionnelle des enfants. Les priorités et les intentions de la chancellerie sont difficilement perceptibles.

De plus, les orientations en matière de justice pénale des mineurs et les moyens alloués méritent d'être précisés.

Monsieur le Président,

Proposer ce courrier au débat pose deux difficultés majeures.

FO Justice PJJ considère que les orientations de la prise en charge de la délinquance juvénile et l'évolution de la PJJ doivent passer par une consultation préalable des organisations syndicales. Ce qui en l'espèce n'est pas le cas.

➤ Par ailleurs, le contexte politique ne vous a pas échappé. Le ministre de la justice appartient à un gouvernement démissionnaire et son maintien est incertain. La désignation d'un nouveau Garde des sceaux pourrait conduire à une toute autre politique pénale et des orientations à rebours de celle défendues par la chancellerie.

Monsieur le Président,

➤ Pour conclure, **FO Justice PJJ ne peut faire abstraction du climat social particulièrement préoccupant dans le pays**. L'intersyndicale reçue le 24 septembre par le nouveau premier ministre a exprimé sa haute déception à l'issue de la rencontre. A cet effet, il a été décidé une nouvelle mobilisation le 2 octobre 2025.

Notre Organisation Syndicale appelle d'ores et déjà l'ensemble des personnels de la PJJ à battre le pavé afin de défendre nos acquis sociaux et nos conditions de travail.

Dans l'attente d'une clarification de l'horizon politique, notre Organisation Syndicale ne siégera pas en cette instance.

Fraternellement,

Le Bureau National FO Justice PJJ

le 25 septembre 2025



Notre Force, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes